



COMMUNE DE PULLY

Municipalité

Direction des domaines, gérances et sports

Direction de l'urbanisme et de l'environnement

Préavis No 27 - 2002
au Conseil communal

Aménagements et équipements sportifs
Préavis d'intention

05 novembre 2002

Table des matières

1. Objet du préavis.....	1
2. Préambule.....	1
3. Bilan de situation du plan directeur :	2
4. Perspectives d'avenir	3
5. Considérations finales	4
6. Conclusions.....	6

Aménagements et équipements sportifs Préavis d'intention

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

1. Objet du préavis

Ce préavis d'intention a pour objectif de renseigner le Conseil communal sur les dispositions que la Municipalité entend adopter pour renforcer et développer une politique du sport basée sur les besoins et les aspirations de la collectivité pulliérane en général et de ses sociétés sportives en particulier.

Ce préavis présente un caractère essentiellement informatif et consultatif dans la mesure où il rappelle les orientations contenues dans le plan directeur communal, établit un bilan de situation et décrit les objectifs d'une politique à court, moyen et long termes.

De ce fait, le Conseil communal n'est pas appelé à se déterminer par un vote qui l'engagerait dans des décisions ultérieures, mais à prendre acte des intentions de la Municipalité.

2. Préambule

De l'Antiquité à nos jours, des jeux traditionnels aux sports modernes, le sport a toujours caractérisé l'être humain et les civilisations.

Aujourd'hui, le sport s'est institutionnalisé, médiatisé, pour devenir un véritable phénomène de société, un produit, avec ses effets salvateurs mais aussi avec ses dérives comme le dopage.

Il n'en demeure pas moins vrai que la pratique du sport, pour la société en général et pour chaque individu en particulier, reste plus que jamais un facteur de santé, de plaisir et de développement, également de compréhension et d'échange.

Il est donc tout naturel que les collectivités publiques offrent au plus grand nombre de personnes les moyens d'accéder au sport et de pouvoir le pratiquer dans les meilleures conditions possibles.

La démarche vaut non seulement pour les sports de tradition et les sports émergents mais aussi pour les sports de compétition, qu'ils soient pratiqués à titre individuel ou collectif.

A Pully, nonobstant les investissements dévolus à des réalisations nouvelles ou à la réhabilitation d'équipements existants, c'est quelque 850'000.- francs que notre collectivité consacre annuellement à soutenir les sociétés sportives dans leurs activités (mise à disposition gratuite des équipements/soutien aux mouvements de formation/contribution à des manifestations sportives), sans compter l'entretien courant des aménagements et des installations mises à leur disposition.

Au terme de l'élaboration du plan directeur communal, un certain nombre de buts et d'objectifs ont été définis pour renforcer la pratique du sport à Pully, pour mettre à disposition de la population et des sociétés sportives de nouveaux sites ou pour moderniser ceux existants, également pour venir en aide aux mouvements formateurs de jeunes sportifs.

Le présent préavis fait le bilan des actions menées depuis lors et trace les axes de la politique que la Municipalité entend poursuivre à cet égard.

3. Bilan de situation du plan directeur

Avec ses 25 sociétés sportives et ses quelque 2500 membres, Pully témoigne d'une belle vitalité en matière d'activités sportives, bien que ce ne soit qu'à partir des années 1970 que ces sociétés et leurs adhérents ont vu leurs besoins être satisfaits par des équipements appropriés à leur épanouissement.

Le processus de concertation engagé lors de l'établissement du plan directeur communal avec les sociétés sportives, les associations de quartier et la population a permis de définir les actions à mener pour conforter et développer la pratique du sport à Pully.

Depuis lors, un certain nombre de ces mesures ont trouvé une application. C'est ainsi que le cadre urbanistique des projets suivants a été fixé :

- Comblement de la rive du lac au droit du gymnase de Chamblandes.¹
- Implantation d'équipements proches de la piste Vita des Monts-de-Pully.²
- Extension du centre sportif de Rochettaz dans ses alentours immédiats.³

¹ Plan directeur d'aménagement des rives vaudoises du lac Léman du 08.05.2000

² Plan général d'affectation des Monts-de-Pully du 11.10.2000

³ Règlement communal sur l'aménagement du territoire et les constructions du 12.03.2001

Ce sont aussi les réalisations suivantes qui ont été menées à chef ou qui sont en passe de l'être :

- La construction d'une salle de gymnastique et d'une salle pour la pratique des arts martiaux dans l'environnement du collège des Alpes.
- La réhabilitation, dans ce même quartier, d'un terrain de sports scolaires et l'aménagement prochain d'une aire de jeux pour les adeptes du roller-skate.
- La création de vestiaires et d'une buvette pour le rink-hockey club de Pully et la reconstruction de l'aire de jeux qui lui est dévolue.
- La rénovation des sols sportifs et de l'enveloppe intérieure des salles de gymnastique du collège de l'Annexe Ouest, de Chantemerle et de Mallieu.
- L'assainissement du stand de tir de Volson en matière de protection contre le bruit, de sécurité et de confort de ses utilisateurs.
- La réfection des gradins publics de la salle omnisports du collège Arnold Reymond.

Par contre, il a fallu se résoudre à abandonner l'idée d'aménager une aire de sports dans le quartier de la Verrière à Paudex¹, du fait que notre commune n'a pas pu s'assurer de la maîtrise des terrains privés nécessaires à sa concrétisation. Par conséquent, l'éventualité de délocaliser à cet endroit les tennis et le club-house du centre sportif de Rochettaz pour faire place à un troisième terrain de football est devenue caduque.

Conséquence de cette situation et de l'absence d'autres lieux disponibles dans la zone urbaine du territoire (aussi de la volonté exprimée par les sociétés sportives de ne pas avoir à se déplacer aux Monts-de-Pully), les clubs qui se partagent le centre sportif de Rochettaz devront continuer à cohabiter, ce qui restreindra forcément leurs possibilités d'expansion.

4. Perspectives d'avenir

Comme le mentionne le plan directeur communal sous chiffre 3.2, pages 10 et 11 « Appréciation du devenir de Pully/Activités socio-culturelles », des actions doivent être encore entreprises pour favoriser la pratique des sports individuels et collectifs sur le plan communal, intercommunal et régional.

Au début de l'année, une enquête menée auprès des sociétés sportives a permis d'actualiser leurs besoins et leurs attentes. Les résultats de cette consultation révèlent que ces besoins et ces attentes ne diffèrent guère de ceux exprimés antérieurement, sachant qu'un certain nombre d'entre eux (le chapitre précédent les énumère) ont été satisfaits depuis lors.

Si l'on compare ces demandes aux projets répertoriés dans le plan directeur communal, le catalogue « du souhaitable et du souhaité » peut se résumer de la manière suivante :

¹ Plan directeur communal-Projet « Val Paudèze », pages 65, 66 et 68

Place de la Clergère : tous sports confondus

- Construction d'une salle sports-spectacles.
- Aménagement d'une place de fêtes.

Centre sportif de Rochettaz : football

- Création d'un troisième terrain d'entraînement.
- Agrandissement des vestiaires et de la buvette.
- Eclairage du terrain de compétition.

Centre sportif de Rochettaz : tennis

- Construction d'un centre multiraquettes.
- Reconstruction du club-house.

Port de Pully : sports nautiques

- Agrandissement de la capitainerie.

Collège de Mallieu : Rink-hockey

- Couverture de l'aire de jeux.

Rives du lac : sports nautiques et zones de loisirs

- Construction d'un nouveau port de petite batellerie.
- Création de locaux pour divers sports nautiques.
- Aménagement d'une nouvelle zone de loisirs.

A ce catalogue s'ajoutent des demandes, des souhaits intéressant directement ou indirectement l'amélioration et la modernisation de certains équipements existants et vieillissants. C'est notamment le cas de ceux évoqués par les sociétés de gymnastique et celles pratiquant d'autres sports de salle. Restent également d'actualité les activités sportives de plein-air, pratiquées dans des lieux ouverts à tous : zones de verdure, parcs, sentiers d'évasion, itinéraires pédestres et cyclables, où tout un chacun peut se côtoyer ou s'isoler au gré de ses motivations.

5. Considérations finales

Ainsi que la Municipalité le mentionnait dans son préavis no 28/2000¹ au Conseil communal, le nombre, la densité et la multiplicité des activités sportives pratiquées à Pully, témoignent, si besoin est, de la vitalité des sociétés locales et de la diversité des centres d'intérêts de sa population.

Les efforts importants consentis ces dernières décennies par les autorités communales en matière d'équipements sportifs, conjugués avec les efforts et l'enthousiasme des responsables des sociétés locales ont permis d'atteindre des résultats qui dans ce domaine comme dans d'autres portent loin à la ronde le renom de notre cité.

Il n'est toutefois pas possible, et notamment pas au moment où les finances communales vont au devant de temps difficiles, d'accélérer le rythme des réalisations et d'augmenter leur nombre.

¹ Proposition d'agrandissement de la salle de gymnastique du futur collège des Alpes-crédit complémentaire

Pour sa part, la Municipalité entend raison garder sans pour autant renoncer aux possibilités qui se présentent de favoriser la vie associative pulliérane, notamment celle donnant à la jeunesse l'occasion de s'exprimer par le sport.

Les six ans qui nous séparent de l'adoption du plan directeur communal, les résultats et le bilan qui en ont été tirés valident les options retenues à cette époque. Le moment est toutefois venu de les consolider, de les ajuster aux réalités et aux pratiques nouvelles.

Dans ce cadre, elle sera tout d'abord amenée à répondre à la motion de M. le Conseiller Roland du Bois sur l'avenir du vallon de la Paudèze, plus spécifiquement sur celui prioritaire du centre sportif de Rochettaz.

Elle pourra ensuite préciser sa politique globale en matière d'aménagement et d'équipements sportifs, fixer précisément le calendrier des réalisations inscrites au plan des dépenses d'investissements et déterminer le cadre urbanistique des grands projets d'avenir dont ceux prévus le long de la rive du lac et au nord de la place de la Clergère.

A cet égard, et pour autant que les moyens financiers nécessaires puissent être réunis le moment venu, la Municipalité s'est fixée le programme d'action suivant :

Désignation des actions	Termes		
	court ¹	moyen ²	long ³
Avenir du vallon de la Paudèze et du centre sportif de Rochettaz			
Réponse à la motion de M. le conseiller Roland du Bois		1 ^{er} semestre 2003	
Mise en œuvre des études (concours d'urbanisme)		2 ^{ème} semestre 2003	
Définition du statut du sol (plan d'affectation)	X		
Réalisation des équipements prévus dans le périmètre de ce centre			
Agrandissement de la buvette et des vestiaires du football		X	
Reconstruction du club-house du tennis		X	
Construction d'un centre multiraquettes			X
Collège de Mallieu : couverture de la piste de rink-hockey			
Fixation du cadre urbanistique		X	
Réalisation			X
Port-de-Pully : capitainerie			
Agrandissement des locaux du club nautique et du sauvetage	X		
Port de petite batellerie au droit du gymnase de Chamblandes			
Mise en œuvre du projet		X	
Définition du statut du sol (concession et plan d'affectation)		X	
Réalisation des équipements			X
Salle sports-spectacles et place de fêtes à la Clergère			
Mise en œuvre du projet		X	
Définition du statut du sol (plan d'affectation)		X	
Réalisation des équipements			X
Aménagements de zones de détente et de loisirs aux Monts-de-Pully			
Mise en œuvre des projets		X	
Réalisation des équipements			X

¹ Court terme : jusqu'à 5 ans

² Moyen terme : de 5 à 10 ans

³ Long terme : à partir de 10 ans

6. Conclusions

Sur la base des données et des informations contenues dans le présent préavis d'intention

le Conseil communal de Pully

entendu le rapport de la commission désignée pour en examiner le contenu, prend acte des intentions de la Municipalité quant à sa politique de développement du sport à Pully, singulièrement de celle relative aux aménagements et aux équipements qui lui sont dévolus.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 novembre 2002

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

J.-F. Thonney

C. Martin